

# L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



## QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

## COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Toutes les modalités d'inscription sur [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) ou en scannant ce QR code :



## QUEL TARIF VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 54 à 98 % en fonction de votre quotient familial) et, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, gèle le tarif de la tranche A pour soutenir les foyers les plus modestes.

**Tarifs des repas pour l'année scolaire 2025-2026, à payer au ticket ou au forfait :**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	<b>0,50 €</b>	<b>1,80 €</b>	<b>2,02 €</b>	<b>2,23 €</b>	<b>2,45 €</b>	<b>2,66 €</b>	<b>2,86 €</b>	<b>3,43 €</b>	<b>4,01 €</b>	<b>4,58 €</b>
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,50 €	1,72 €	1,93 €	2,15 €	2,36 €	2,56 €	3,13 €	3,71 €	4,28 €
Prise en charge Région sur le coût moyen d'un repas (10 €)	<b>95 à 98%</b>	<b>82 à 85%</b>	<b>80 à 83%</b>	<b>78 à 81%</b>	<b>76 à 79%</b>	<b>74 à 77%</b>	<b>72 à 75%</b>	<b>66 à 69%</b>	<b>60 à 63%</b>	<b>54 à 57%</b>

(\*) Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

### Bon à savoir

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

### Besoin d'aide ?

Contactez l'assistance téléphonique au **0 800 075 065** (numéro gratuit)



du 14 mai au 12 juillet 2025 et  
du 25 août au 11 octobre 2025

- lundi : 8h30 - 18h  
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 19h  
- vendredi : 8h30 - 17h  
- samedi : 9h - 12h

### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)